

france | l'événement

Le bonheur de l'administré simple comme un clic

Le gouvernement a dévoilé hier 200 mesures de simplification administrative devant réduire de 3 milliards d'euros en 2014 le déficit de l'État.

Deux cents mesures de simplification administrative ont été annoncées hier. Elles doivent dès l'an prochain contribuer à la réduction du déficit de l'État à hauteur de 3 Md€. « Les Français veulent des services publics efficaces, compréhensibles », a commenté le Premier ministre. François Hollande souligne un « coût moindre pour les entreprises et un allègement de la vie de nos compatriotes ». Deux axes sous-tendent cet effort.

1 La modernisation de l'État. Après évaluation, le gouvernement révisé de nombreux dispositifs fiscaux, privilégiant les entreprises qui investissent ou tournées vers l'international. Le soutien public aux chambres de métiers et de l'artisanat et de la taxe affectée aux chambres de commerce et d'industrie sera diminué de 300 M€.

De nombreux dispositifs jugés coûteux sont voués à disparition (500 millions d'euros). Par exemple la bonification du gazole non routier (175 millions), ou la gratification fiscale des sociétés immobilières cotées (180 millions). Le Centre national du cinéma (CNC) va perdre 150 millions de subventions.

La baisse des aides aux entreprises par les collectivités locales (400 M€) ouvre une autre piste, comme le soutien à l'emploi des apprentis, revu à la baisse (500 M€ d'économies). La gratification des biocarburants de première géné-

ration (100 M€) et le rabotage de la niche fiscale outre-mer ne sont pas négligés.

2 La simplification du quotidien. Elle bénéficiera aux particuliers comme aux entreprises. Pour les particuliers, la validité de la carte d'identité va passer de 10 à 15 ans, y compris les cartes émises. Les pièces d'identité pour les moins de douze ans devraient être plus accessibles comme les titres de séjour (rendez-vous pris en ligne, développement de cartes de séjour pluriannuelles). Les cartes grises seront réglables en ligne. Les conducteurs pourront vérifier leur nombre de points sur des applications téléphoniques. Un dossier unique sera instauré à partir de 2015 pour les demandes de logement social adressées aux différents bailleurs. Les Ticket-Restaurant, dématérialisés à la fin de l'année, seront remplacés par une carte rechargeable.

Concernant les entreprises, et dès le 1^{er} janvier 2014, un code signalant les sociétés ayant subi une liquidation, dissuasif à l'égard des banques, sera effacé. Les appels d'offres seront

Un plan pour «simplifier et moderniser l'État»

201 mesures annoncées dont...

... pour les particuliers

- ✓ Cartes d'identité valables 15 ans (10 ans actuellement).
- ✓ Tickets restaurants vont devenir numériques (cartes rechargeables ou via des applications pour smartphones). Les sommes débitées seront les sommes exactes dues*.
- ✓ Permis à points Consultation en ligne du nombre de points.
- ✓ Logements sociaux 1 dossier unique par demande.

... pour les entreprises

- ✓ Crédit impôt recherche Démarches simplifiées et contrôles allégés.
- ✓ Registre du commerce Coût d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés réduit de 50 %.
- ✓ Sociétés commerciales Suppression de l'obligation de dépôt des actes de création auprès des services fiscaux.
- ✓ Procédures dématérialisées Contrats aidés, marchés publics, paiement de TVA... possibles en ligne.



Administration

Si l'administration ne répond pas à une demande, alors c'est oui. Cette règle «d'accord tacite» deviendra le principe de droit commun.

* dans la limite de la valeur de 2 tickets par repas maximum.

réduits à l'essentiel. De son côté l'administration, allégée de 68 commissions « dont l'utilité n'est pas démontrée » s'as-

treindra à des circulaires de cinq pages maximum et sera soumise au crible d'observateurs indépendants.

en savoir plus

Le top 5 des normes les plus absurdes

Courtellne n'est pas mort. Dans leur rapport, Jean-Claude Boulard et Alain Lambert ont isolé quelques perles. Au sommet, l'arrêté « saucisses œufs durs et nuggets » du 30 septembre 2011 ratifié par dix

ministres et fixant la rotation de ces aliments au menu des cantines scolaires. Tout est précisé, codifié, calibré. Sauf le mécanisme et l'autorité de contrôle. A la suite, la loi sur l'aération des lieux recevant du

public, les dispositions antisismiques, l'élargissement des trottoirs ruraux pour le croisement de fauteuils ou l'indispensable formation, psychologique des croque-morts vous donnent soudain le vertige.

le chiffre

400.000

C'est, selon Alain Lambert et Jean-Claude Boulard coauteurs d'un copieux rapport sur le sujet, le volume des normes enserrant notre quotidien. Cette hypertrophie réglementaire nous relègue à la 126^e place mondiale (sur 144 pays classés) en termes d'inflation administrative. Elle a un coût (lire ci-dessus) et c'est l'argument de cette réforme globale. Mais sans céder au pessimisme, les rédacteurs du rapport observent qu'en plus de deux siècles, depuis l'abolition des privilèges la célèbre nuit du 4 août 1789, la France n'a jamais supprimé aucune des normes édictées.

... “ Un très long serpent de mer ”

Simplification administrative ? La CGPME, toujours optimiste veut y croire.

Tout en soulignant que depuis 2009, seules 101 des 348 mesures engagées ont été appliquées.

Mitterrand menaçant

Les déclarations d'intention du gouvernement ont, partout ailleurs, suscité des commentaires ironiques. « Tarte à la crème de la vie politique française », estime Jean-Luc Mélenchon, « serpent de mer » renchérit Alain Juppé. Et pour cause : l'idée n'est pas nouvelle. Depuis 1990, pas moins de quatre structures ont été successivement créées pour atteindre cet objectif : la Com-

mission pour la simplification des formalités, lancée sous le gouvernement Rocard, a laissé place en 1997 à la Commission pour les simplifications administratives, elle-même remplacée par la Délégation aux usagers et aux simplifications administratives en 2003, puis par un Conseil de simplification en 2011... La valse de ces « comités Théodule » en dit long sur leur efficacité. Le sujet était déjà d'actualité sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, qui souhaitait libérer la France de son « carcan administratif ». « La marée blanche de la paperasse doit être refoulée », expliquait le chef de l'État en 1978. Son successeur, François Mitterrand fustigeait, lui,

le « cancer bureaucratique » qui ronge la France. « Les responsables politiques et administratifs seront jugés sur leur capacité en ce domaine », avertissait-il, vaguement menaçant. On en tremble encore. Sous Chirac, la situation n'a guère évolué, hormis l'invention du guichet unique, formule plus que réalité. C'est Frédéric Lefebvre, sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, qui fut désigné chef de la guerre à la paperasse. L'hypothèse d'un « coffre-fort numérique », un espace de stockage en ligne à disposition des entreprises, n'a finalement jamais vu le jour. Il s'agissait, il est vrai, d'un outil virtuel.

Denis Daumin

» édito

En ligne



par Denis Daumin

Eh bien voici la France sous le choc d'une simplification administrative annoncée. Stupeur et tremblements, l'été 2013 ne nous laissera décidément aucun répit.

Il y avait urgence, notez. La France administrative est obèse. 400.000 décrets, lois, arrêtés, normes d'application, écrasent notre quotidien et il fallait bien ce catalogue de deux cents mesures prioritaires, naviguant entre l'Inventaire poétique et le manuel d'atelier, pour définir le protocole amincissant.

Les optimistes, ou les naïfs (il en reste toujours quelques-uns) veulent croire à ce nouvel élan. D'abord parce que la généralisation de l'accès à la Toile et la multiplication des échanges instantanés fournît aujourd'hui le support technique qui nous avait si longtemps manqué. Ensuite parce que le silence de l'administration valant consentement, et posé comme principe désormais, ne peut qu'aiguillonner les derniers ronds-de-cuir paperassiers.

Les sceptiques les renverront à ce vertigineux corpus normatif, continûment alourdi depuis Colbert et Napoléon, à peu de chose près. Prudent François Hollande, ancien conseiller d'État, s'est surtout engagé à ce que chaque texte nouveau impose le retrait d'un autre... garantissant ainsi un volume constant. Tout changer pour que rien ne change ? Allons, il y a tout de même un progrès. Flashé sur les routes de vos vacances et enregistré informatiquement vous pourrez, cochon d'aligné, régler votre amende en ligne. On se paie de mots, vous dites ?

aujourd'hui

> Le festival musical des **Vielles Charrues** entame son sillon à Carhaix (Finistère)

> A Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) réunion extraordinaire du comité central européen de **Michelin** consacré aux restructurations internes qui affectent l'usine de **Joué-lès-Tours**.

otages

Huit Français toujours retenus au Mali, au Niger et en Syrie. Ne les oublions pas.